



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

Le Samedi 30 juin 2018 à 21h00, les membres adhérents de l'association « **Le droit de guérir** » se sont réunis via l'outil de vidéo-conférence chaîne YouTube, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activités 2017
- Rapport financier 2017
- Programme d'activités 2018
- Budget prévisionnel 2018
- Élection des membres du Conseil d'Administration

« Petit rappel : Si et Seulement Si, vous êtes adhérent de l'association, vous avez la possibilité de voter pour chacun des points que nous allons aborder et ceux depuis ce matin. Vous avez normalement reçu un mail à ce sujet-là. Pensez bien à aller vérifier dans vos spam ou dans vos courriers indésirables. A la fin de chaque point que nous allons aborder, nous marquerons une pause de 2 minutes pour finaliser votre vote et de 2 minutes pour comptabiliser les votes. Ensuite, Camille prendra la parole pour nous donner le résultat des votes. »

Les membres présents désignent Matthias LACOSTE en qualité de président de séance et Camille CAUDRON en qualité de secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président prend la parole et fait une introduction :

« Bonjour et Bienvenue à tous pour cette assemblée générale,

Dans un premier temps, je tiens à remercier tous les bénévoles qui œuvrent quotidiennement à la construction de notre association. Mais aussi tous les bénévoles qui étaient là au début de l'aventure et qui pour certains on était contraint d'arrêter. Je tiens aussi à remercier les élus, les maires, les députés, les sénateurs qui nous soutiennent dans ce combat. Enfin et évidemment, nos adhérents, nos donateurs, particulier ou responsable d'entreprise qui affluent tous les jours un peu plus, et avec qui nous partageons une valeur essentielle « la confiance ». »

1- Rapport moral

Le rapport moral est lu par le Président :

« L'association « Le droit de guérir », née en Juin 2016 suite à une grève de la Faim que j'ai effectuée, elle a pour but de soutenir et d'informer la population dans la plus grande transparence, sur les maladies dites émergente comme la maladie de Lyme. Basé sur un système participatif, nos adhérents contribuent aux décisions et à la construction de l'association. Ils peuvent par exemple témoigner sur un espace dédié pour que les malades touchés par les mêmes maux que, puissent s'identifier et ainsi accélérer la fin de leur errance médicale. Avec des services comme le soutien téléphonique ou le service « besoin d'un doc » nous soutenons un nombre considérable de malades. Pour informer la population dans la plus grande transparence nous lançons des actions de sensibilisation comme par exemple en Janvier 2017 sur le risque transfusionnel. A travers la diffusion de caméras cachées et de témoignages, nous avons montré les dysfonctionnements de l'établissement Français du Sang, prouvant ainsi clairement les risques de contamination. Nous avons aussi organisé des réunions d'informations de notre propre initiative ou avec d'autres associations, comme par exemple la journée du 18 mars avec près de 300 personnes présentes. Des rassemblements ont aussi eu lieu comme le 5 avril 2017 à Paris, devant le ministère des affaires sociales et de la santé, avec l'action « Je plante ma tente ». Toujours dans le but

Le droit de guérir

Chez Matthias Lacoste

134 chemin des cerisiers - Le Feschet

07200 Vesseaux

SIRET 824 702 666 00010 / APE 9499Z

www.ledroitdeguerir.com



d'informer, nous avons réalisé des supports de communication et avons envoyé près d'un million de flyers à nos adhérents qui eux même les ont redistribué au niveau local. Même si nous sommes poussés par l'actualité autour de la maladie de Lyme à avoir un rôle de lanceur d'alerte et parfois d'agitateur. Nous n'en n'oublions pas nos valeurs d'altruisme et notre souhait de construire ensemble un projet ou chacun peut et doit trouver sa place. Pour les personnes malades, nous souhaitons leurs permettre d'empreinter le chemin de la guérison. Et pour les personnes bien portantes, nous souhaitons leur donner des solutions pour qu'il se préserve et qu'il protège leur famille. »

Le rapport moral est soumis aux votes des adhérents. Il est approuvé par 98.8% des votants, il est donc adopté.

2- Rapport d'activités 2017

Le Président lit le Rapport d'activités 2017 et en précise certains points clés : lien avec les adhérents, la participation et la création d'événements, les vidéos et les actions, les boutiques, et enfin l'information et la prévention (voir Rapport activités 2017).

Le Rapport d'activités 2017 est soumis aux votes des adhérents. Approuvé à l'unanimité, le rapport d'activités 2017 est donc adopté à l'unanimité.

3- Rapport financier 2017

La trésorière prend la parole pour présenter le Rapport financier 2017.

Pour la période d'exercice de l'association 2017, soit du 01/01/2017 au 31/12/2017 :

- 12.493,00 € de recettes, correspondant à des dons.
- 2830,50 € de recettes, correspondant à la vente de marchandises
- 4241,08 € de recettes, correspondant des dons non défiscalisable.
- 18.705,25 € de dépenses, réparties en 9 catégories dont la part la plus importante est relative à la communication concernant les actions de prévention et d'alerte.
- 13% du budget dépense ont été utilisés pour les frais de missions.
- Soit au 31/12/2017, un **résultat de l'exercice de 859,33€**

Le rapport financier 2017 est soumis aux votes des adhérents. Approuvé par 97.2% des votants, il est donc adopté.

4- Programme d'activités 2018

Le président reprend la parole et lit le programme d'activités 2018 et en précise certains points clés :

« Pour cette année et comme pour l'année dernière, l'Association "Le droit de guérir" s'engage à poursuivre ses objectifs d'informations et de soutien de la population notamment grâce à une trentaine de personnes qui œuvreront bénévolement et quotidiennement. Nous envisageons l'implantation de représentant dans un maximum de régions pour développer notre capacité d'action et pour favoriser les liens de proximité. Dans ce programme d'activité, nous allons aborder le lien avec les adhérents, ensuite la participation et la création d'événements, puis nous parlerons des vidéos et des actions, de notre volet boutiques et enfin de l'information et de la prévention. » (voir Programme activités 2018)

Le programme d'activités 2018 est soumis aux votes des adhérents. Approuvé par 98.6% des votants, il est donc adopté.



5- Budget prévisionnel 2018

La trésorière reprend la parole pour présenter les données du budget prévisionnel 2018 : équilibré à un peu plus de 20.000€, 21365,25€ pour être exact.

- Dépenses : 8 catégories de dépenses prévues.
- Les recettes : 3 catégories de recette prévues.
 - Dons à hauteur d'un peu plus de 11.000 € (soutenus par la mise en place de la défiscalisation automatique depuis le 26 juin 2017 sur Helloasso)
 - Vente de marchandises pour 2365,25 €
 - Produits d'activités annexes* pour 8000 € (sommes récoltées lors d'événements caritatifs et entièrement reversées à l'association Le droit de guérir)

Le Budget prévisionnel 2018 est soumis aux votes des adhérents. Le budget prévisionnel 2018 est approuvé par 96.9% des votants, il est donc adopté.

6- Élection membres du Conseil d'Administration

Sur les 6 membres présents pour la constitution de l'association, Camille et Matthias ont souhaité renouveler leur candidature ; Elodie Journa-Chausson ayant rejoint les membres du CA en juin 2017 souhaite renouveler sa candidature. Pour être en conformité avec nos statuts et à titre dérogatoire, nous avons proposé à l'équipe du droit de guérir de postuler pour être membre du Conseil d'Administration. Nous avons reçu les candidatures d'Aurore Sierra, de Flora Badard Bellet et de Sébastien Normand, pour faire partie du conseil d'administration de l'association.

L'Élection des membres du Conseil d'Administration est soumis aux votes des adhérents. L'Élection de l'entrée à titre dérogatoire pour la conformité statutaire est approuvé : 100% des votants pour Aurore Sierra, 98.8% des votants pour Flora Badard Bellet et 97.5% Sébastien Normand, elle est donc adoptée.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale étant écoulé, la séance est levée à 22h00.

Le Président
Matthias Lacoste